



Fonds des Nations

Unies Pour la Population



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

N° 2023/01-AON/REHA/ASAPSU

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ESPACE AMIS DES FEMMES
DE KORHOGO**

FINANCEMENT : UNFPA (CONSORTIUM ASAPSU)

NOVEMBRE 2023

PLAN DU DOCUMENT

SECTION I: TERMES DE REFERENCES

I-	Contexte et justification.....	3
II-	Objectifs.....	4
III-	Résultats attendus.....	4
IV-	Profil des soumissionnaires.....	4
V-	Spécification technique de la prestation.....	4
VI-	Proposition technique et financière.....	6
VII-	Modalité de sélection.....	7

SECTION II : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

I-	Objet et déroulé de l'appel d'offres.....	7
II-	Caractéristiques techniques des exigences.....	8
III-	Candidat admis à concourir	8
IV-	Enveloppe budgétaire	9
V-	Obligation des parties.....	10
VI-	Dossier d'appel d'offres.....	10
VII-	Offres.....	11
VIII-	Depot des offres et ouverture des plis.....	11
IX-	Redaction des pièces.....	12
X-	Constitution du dossier.....	12
XI-	Verification et analyse des offres.....	15
XII-	Assurance.....	15
XIII-	Attribution du contrat.....	15
XIV-	Cas de force majeure.....	15
XV-	Archives	15

SECTION I : TERMES DE REFERENCES

I- Contexte et justification

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Partenaire Technique et Financier de l'Etat de Côte d'Ivoire entend l'aider à lutter contre toutes les inégalités en lien avec la thématique genre. Pour réduire la majorité des vulnérabilités au niveau des filles et des femmes, des initiatives ont été entreprises.

En effet, dans ses interventions et en collaboration avec le ministère de la femme, de la famille et de l'enfant, UNFPA a appuyé des organisations de femmes en matière de renforcement de capacités techniques (en termes de formation sur les thématiques de violence basée sur le genre, de santé de la reproduction et autres thématiques) et organisationnelles pour appui en Activités génératrices de revenus. Dans le suivi de leurs activités, des locaux ont été construits et mis à leur disposition pour faciliter leurs rencontres et autres activités.

Devant certains niveaux de détérioration des installations et de l'environnement général de travail dans le bâtiment, une requête de réhabilitation à travers la direction régionale de la famille a été introduite. La réponse en termes d'avis favorable a été donnée pour faciliter cette réhabilitation.

C'est ainsi que ASAPSU (Association de Soutien à l'Autopromotion Sanitaire et Urbaine), une ONG (Organisation Non Gouvernementale) nationale, partenaire d'exécution de UNFPA a été identifié afin de permettre la mise en œuvre de cette activité. Pour ce faire ASAPSU lance cet appel pour sélectionner des prestataires (candidats) éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux de réhabilitation de l'espaces ami des femmes de Korhogo.

Les travaux, objet du présent appel d'offres, seront exécutés **en lot unique** financés par UNFPA via ASAPSU.

N°LOT	DESIGNATIONS	DELAI D'EXECUTION
LOT 01	Rehabilitation du bâtiment de l'ESPACE AMI DE FEMMES KORHOGO	3 semaines après signature du contrat

La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des marchés publics à l'article 56, et ouvert à tous les candidats éligibles, établis en Côte d'Ivoire.

Pour l'état des lieux, les candidats sont priés de rentrer en contact avec la personne de Mr DOUMBIA Vamagan au 07 07 70 17 89, Chef de Bureau régional du Poro basé à Korhogo

Les exigences en matière de qualifications sont : **capacité technique et financière, avoir exécuté des marchés similaires ; capacité administrative et juridique : être en règle avec les institutions fiscales et de travail.** (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées)

II- Objectifs

1) Objectif général

La présente consultation a pour objet de sélectionner une entreprise spécialiste de Bâtiment et Travaux Publics ou toute entreprise ayant pour **activité principale les travaux en lien avec la construction et l'aménagement de bâtiment.**

2) Objectifs spécifiques

Le bâtiment appartenant aux organisations et associations de femmes de Korhogo est composé généralement de différents bureaux, salles de bain et de chambres dont la fonction première est de servir de cadre de rencontre pour les organisations de femmes et toutes autres interventions pouvant améliorer les indicateurs du ministère en charge de la femme, de la famille et de l'enfant.

De façon spécifique, les objectifs à atteindre sont :

- des travaux de revêtements (carrelage, étanchéité, menuiserie...)
- plomberie,
- peinture,
- ferronnerie.

III-Résultats attendus

Le résultat attendu dans le cadre de cet appel d'offres est de sélectionner à l'issue de ce processus, un prestataire qui réalisera les travaux de réhabilitation du bâtiment servant cadre de rencontre pour les organisations des femmes (espace ami des femmes).

IV- Profil des soumissionnaires

Le soumissionnaire devra être en règle sur le plan administratif, avoir une expérience avérée d'au moins trois (03) ans dans les travaux de bâtiments. Il devra mettre à la disposition de l'ONG ASAPSU Côte d'Ivoire les ressources humaines et matérielles requises. Le soumissionnaire devra démontrer son expertise pour cette prestation de service ou des prestataires similaires et la justifier par des documents probants.

Le soumissionnaire présentera ses principales références en précisant la nature des prestations similaires réalisées : attestations de bonne exécution, les lieux des travaux similaires, les délais d'exécution des marchés, les dates de réalisation et les montants alloués et les coordonnées détaillées des partenaires contractants.

V- Spécification technique de la prestation

Les travaux se feront comme suit :

❖ Le Revêtement

Le revêtement va consister à faire du carrelage de type plinthe et les faïences. Carrelage en carreaux grès cérame antidérapant de format approprié posés au mortier de ciment dosé à 450 Kg pour tout le local ;

Les carreaux et accessoires de grès cérame devront provenir d'usines notoirement connues et seront classés U4P3 sauf indication contraire du descriptif des travaux. Leurs dimensions et tolérances de fabrication pour les éléments minces, étant entendu que la qualité de fabrication devrait correspondre au "premier choix".

Les caractéristiques des carreaux de grès cérame devront être garanties par les P.V. d'essais justifiant leurs qualités physiques. Et d'autre part de feuille de contreplaqué de 8mm avec joint ouvert au niveau du plafond.

NB : Le client se réserve le droit du choix du modèle de carreaux à poser.

❖ **Climatisation**

Des split de (3 CV) de type inventer, anti-corrosion, anti-moustique...

❖ **La peinture**

-Application de peinture à eaux de type Glycéro (Deluxe).

Peinture à eaux de type Glycéro (Deluxe) y compris tous les travaux préparatoires et d'apprêt :

- égrenage, brossage ;
- enduit repassé afin d'obtenir une surface lisse et uniforme ;
- ponçage et époussetage ;
- couche de peinture intermédiaire compatible avec la couche de finition et répondant aux spécifications techniques du fournisseur ;
- révision générale ;
- couche de peinture de finition.

Une attention toute particulière devra être observée en ce qui concerne la qualité et l'aspect des travaux préparatoires et d'enduisage.

PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS

Peinture glycérophthalique satinée y compris tous travaux préparatoires et d'apprêt :

- Brossage, époussetage ;
- Impression ;
- Rebouchage et ponçage à sec ;
- Enduit repassé et ponçage à sec ;
- Couche de peinture intermédiaire ;
- Révision générale ;
- Une couche de peinture de finition.

Les travaux comprendront également l'application de peinture sur le dessus des portes ainsi qu'à l'intérieur des gâches. Les poignets et les paumelles des serrures seront nettoyés

soigneusement. Aucune trace de peinture, enduit, etc. ne sera tolérée sur les parties devant rester apparentes.

TRAVAUX DIVERS

Les travaux comprendront en outre :

- Le nettoyage de tous les locaux en nombre de fois nécessaires, afin qu'il ne subsiste pas de débris, gravats et autres ;
- Le nettoyage des grilles techniques verticales qui ne sont pas traitées dans le paragraphe précédent (brossage et époussetage des parois et plafonds) ;
- Le lavage à l'éponge et l'essuyage soigneux des appareils sanitaires, miroiteries, tuyauteries et carrelages, arrachage des papiers de protection.

❖ **Les sanitaires**

Les sanitaires (WC, Lavabo, siphon, Colonne d'eau...) devront être en céramique blanc, en inox et/ou en plastique. (Revive)

NB : Le modèle de sanitaire devra être de type CERA, VIDAXL, DURAVIT, FADCO ou similaire....

L'utilisation d'autre marque que ceux cités doivent au préalable être validés par le client (ASAPSU).

❖ **La plomberie**

La plomberie sera de type PVC, PPR au Diamètre réglementé pour le travail.

❖ **Les luminaires**

Les luminaires utilisés seront de types NEON DUO LED 40Watt, Globe étanche 40Watt de marque INGELEC, SCHNEIDER ELECTRIC, LE GRAND ou similaire.

Marque Idem pour les prises, interrupteurs.

❖ **Étanchéité**

❖ **Miniseries**



NB : Tout changement de ses marques doit au préalable être validé par le client (ASAPSU).

VI- Proposition technique et financière

Chaque Soumissionnaire est tenu d'apporter un dossier complet qui contient toutes les informations requises pour l'analyse technique de son dossier de soumission.

Par la déclaration du Soumissionnaire, le Prestataire certifie que toutes les informations fournies sont correctes et exactes.

L'offre financière devra comporter les éléments suivants :

- La soumission
- Le devis quantitatif estimatif

VII- Modalité de sélection

Les soumissionnaires seront évalués sur la base de trois critères.

Critères éliminatoires : Si un soumissionnaire ne remplit pas l'un des critères il sera immédiatement exclu de la procédure de l'appel d'offre :

- Le dépôt des offres dans les délais ;
- Les entreprises soumissionnaires doivent être légalement constitués selon la législation Ivoirienne (RCCM, DFE, ARF et Attestation de mise à jour CNPS);
- Des offres anonymes de l'extérieur (Pas de nom du fournisseur ni de cachet sur l'enveloppe extérieure).

Critères de capacité noté sur 100 pts (poids 60%) : Les critères sont utilisés pour vérifier les compétences du soumissionnaire. Les soumissionnaires qui auront répondu favorablement aux critères éliminatoires seront évalués sur les critères techniques.

Critères financiers (poids 40%) : Les critères financiers sont utilisés pour évaluer la compétitivité commerciale de l'offre. Les soumissionnaires ayant obtenu 60 pts des critères techniques seront évalués sur cette base.

SECTION II : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

L'attention des soumissionnaires est attirée sur l'obligation qui leur est faite de se conformer strictement aux instructions données. La commission d'évaluation se réserve le droit de rejeter toute offre non conforme.

Les documents produits par le soumissionnaire seront rédigés en langue française, paraphés à chaque page, signés et datés à la dernière page. La date sera celle de la soumission.

L'acceptation et l'observation par le soumissionnaire de toutes les dispositions des présentes « instructions » ainsi que de toutes les dispositions des documents du dossier d'appel d'offres, sont des conditions essentielles pour l'admission de l'offre. Il ne pourra être apporté, sous peine du rejet de l'offre, aucune modification.

Toute documentation liée à ce projet devra être rédigée en français.

I- Objet et déroulé de l'appel d'offres

La présente consultation a pour objet la sélection d'une entreprise spécialiste en Construction, Bâtiment et Travaux Publics qui aura la charge d'effectuer les travaux de réaménagement des espaces identifiés.

• Visite du site :

Les visites sur site se feront selon la disponibilité des deux parties de commun accord.

Ainsi, les frais de déplacement et de prise en charge sont entièrement à la charge du Soumissionnaire et ne sont pas remboursés par l'ONG ASAPSU Côte d'Ivoire au cas où le Soumissionnaire ne serait pas retenu.

• **Nombre de lots :**

LOT UNIQUE : KORHOGO

• **Délai d'exécution des travaux :**

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux est de **3 semaines**. Les Soumissionnaires devront démontrer qu'ils ont la capacité d'exécuter les travaux du site, de sorte à pouvoir respecter le délai d'exécution d'un (03) trois semaines et livrer le chantier dans ce délai imparti.

Date de démarrage des travaux : Vendredi 01 Décembre 2023.

• **Délai de validité de l'offre :**

L'offre du fournisseur doit être valide pendant **Quatre Vingt dix (90) jours** à compter de la date de remise des plis.

II- Caractéristiques techniques des exigences

Les soumissionnaires doivent scrupuleusement se conformer aux exigences inscrites dans les Termes de références. Aucun changement, remplacement ou autre modification apporté aux caractéristiques techniques des spécifications dans cette demande de propositions ne sera accepté sauf approbation écrite de l'ONG ASAPSU Côte d'Ivoire.

Variante : Aucune variante n'est autorisée dans le cadre de cet appel d'offres. Tout soumissionnaire ayant proposé des variantes en lieu et place de l'offre de base, son offre sera jugée non-conforme et écartée.

III-Candidat admis à concourir

Le présent appel d'offres est ouvert aux entreprises établies en Côte d'Ivoire, pour autant que celles-ci satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes. Seule la législation en vigueur en Côte d'Ivoire s'applique au présent marché.

Chaque soumissionnaire est tenu de confirmer par écrit en remplissant la déclaration de conformité (Annexe 3) que :

- ✚ Ni lui ni aucune entreprise apparentée avec laquelle il sous-traite régulièrement n'est insolvable ou en cours de liquidation, n'est en règlement judiciaire, n'a conclu un arrangement avec ses créanciers, n'a suspendu ses activités commerciales, ne fait l'objet d'une procédure concernant ces questions, ou ne sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales.
- ✚ Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n'a été condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, une infraction de blanchiment d'argent, tout délit affectant leur moralité professionnelle, les violations du droit du travail applicable ou la législation fiscale du travail ou toute autre activité illégale par un jugement devant un tribunal de droit national ou international.
- ✚ Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n'a manqué à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement de leurs impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel il opère.

- ✚ Qu'il n'est au courant d'aucun lien entre lui ou un de ses administrateurs ou cadres supérieurs et les directeurs et le personnel de l'ONG ASAPSU, qui peut influencer sur l'issue du processus de sélection. S'il y a de telles connexions le soumissionnaire est tenu de les divulguer.
- ✚ Qu'il n'ait pas offert et n'offrira pas de payer ou de donner une somme d'argent comme commission, cadeau, encouragement ou autre avantage financier, directement ou indirectement, à toute personne pour faire ou pour s'abstenir d'accomplir un acte en relation avec le processus d'appel d'offres.
- ✚ Les entreprises qui auront été reconnues coupables d'infraction à la réglementation des marchés publics, des ONG ou bailleurs, qui auront été exclues de procédures de passation de marchés par une décision de justice définitive en matière pénale, fiscale ou sociale par l'ARNP, une ONG ou un bailleur, qui ont des antécédents de marchés non-exécutés au cours de ces trois dernières années (2020, 2021, 2022), qui sont sous sanction de réalisation avec faute, qui se trouvent en situation de conflit d'intérêt vis-à-vis de cet appel d'offres ne sont pas admis à concourir.

Tout Soumissionnaire n'ayant pas respecté cette mesure sera disqualifié ou le marché à lui attribué le cas échéant, sera annulé.

Tout soumissionnaire reconnu coupable de fausses déclarations en fournissant les informations requises dans son offre ou qui n'a pas fourni les informations requises dans son offre, sera exclu du processus de l'appel d'offres.

IV- Enveloppe budgétaire

1- Prix de l'offre

Les prix proposés par le soumissionnaire seront fermés pendant **toute la durée d'exécution du marché** et ne pourront varier en aucune manière. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.

2- Modification des quantités suite à l'adjudication

Les prix obtenus restent valables pendant toute la durée d'exécution du marché.

En cas de modification de certaines informations, et en accord avec les procédures de passation de marché de l'ONG ASAPSU, le service passation de marché et logistique contactera le fournisseur à qui le marché a été attribué pour de nouvelles commandes tout en exigeant l'application des prix négociés. Les modalités de collaboration seront mentionnées dans un engagement juridique formalisé.

Le service Passation de marché et Logistique se réserve le droit de diminuer les quantités par rapport à celles indiquées dans le cadre de cet appel d'offre et sans aucune modification des prix unitaires négociés.

Le fournisseur reconnaît que ces variations n'entraînent aucun préjudice pour l'ONG ASAPSU.

3- Condition de paiement

Les paiements seront effectués à la réception de la facture définitive accompagnée, des copies originales, des rapports visés par le service compétent.

Les paiements seront effectués en francs CFA à 45 jours dès réception de la facture définitive.

Les factures seront adressées à l'ONG ASAPSU qui les visera.

V- Obligation des parties

1- Obligation l'ONG ASAPSU

L'ONG ASAPSU sera chargée dans le cadre du présent marché de mettre à la disposition du prestataire toutes les informations nécessaires à l'exécution des travaux et de régler les factures des prestations effectuées.

2- Obligations de l'entreprise prestataire

L'entreprise adjudicataire est chargée de l'exécution dans les règles de l'art de la commande faisant l'objet du présent marché. Tout particulièrement, ces obligations portent sur :

- ✚ La confidentialité de l'ensemble des informations obtenues dans le cadre de cette soumission.
- ✚ Le respect des termes de référence
- ✚ La réalisation des prestations dans les délais définis par les parties selon le planning.
- ✚ Exécuter ses obligations avec tout le soin et la diligence nécessaire et à respecter les règles et méthodes applicables en la matière.
- ✚ Informer le Client sous 24 heures au plus tard, de toute difficulté empêchant la réalisation de la prestation.

VI- Le dossier d'appel d'offres

Les travaux faisant l'objet du présent appel d'offres seront exécutés conformément aux clauses, conditions et spécifications définies dans les documents contractuels ci-après :

- 1. Le présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO)**
- 2. Les termes de référence (TDR)**

VII- Offres

L'offre sera obligatoirement conforme aux documents contractuels, c'est à dire à l'ensemble des documents constitutifs du dossier d'Appel d'Offres.

1- Délai de validité de l'offre

Les offres demeureront valables pour 90 jours. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée non conforme et rejetée. Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des offres, l'ONG ASAPSU peut demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs offres. La demande et les réponses seront formulées par écrit (courrier ou courriel). Un soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie de soumission. Un soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

2- Garantie et réception des travaux

La garantie requise pour les travaux est de **02 mois**.

La réception des travaux aura lieu suivant les modalités ci-dessous :

- **Validation des travaux en cours d'exécution (02 semaine de réalisation des travaux)** – Paiement de 40% (Déduit de l'avance)
- **Réception provisoire (03 semaines après la validation des travaux)** – Paiement de 50% (Déduit de l'avance)
- **Réception définitive et paiement de la retenue de garantie (01 mois après la réception provisoire)** – Paiement de 10% (Retenue de Garantie).

Dans cet intervalle de temps, le Prestataire s'engage à effectuer les corrections et réparations issues des défauts d'exécution ou de l'utilisation des matériels et/ou matériaux non convenables.

VIII- Dépôt des offres et ouverture des plis

1- Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées à l'adresse géographique indiquée ci-dessous au plus tard le **24 NOVEMBRE 2023 à 17H00 mn** au siège à la riviera 3 cité Allabra Villa 93 **au secrétariat ou Mr DOUMBIA Vamagan au 07 07 70 17 89, Chef de Bureau régional du Poro basé à Korhogo / FOFANA Yacouba au 07 58 07 22 49, Assistant logisticien au siège de ASAPSU basé à Abidjan / Mr Janot OUATTARA basé à Yamoussoukro 07 07 58 78 57 / Mme Protta COULIBALY 07 09 97 67 66 / Mr SANOGO Alphonse 07 49 08 25 77** délai de rigueur. Passé ce délai, les offres ne seront plus recevables par la Commission. **Toute offre remise à une heure ou date ultérieure ou à un lieu différent sera refusée.** Les offres déclarées hors délai qui ont été réceptionnées, sont retournées, avec accusé de réception, aux soumissionnaires concernés.

2- Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera avec le comité marché interne de ASAPSU et est prévue **le mardi 27 novembre 2023 à 10 heure.**

Cette date peut être reportée par l'ONG ASAPSU, si nécessaire.

L'ouverture se fera par la commission d'ouverture mise en place par l'ONG ASAPSU conformément au manuel de passation de marché.

Lors de l'évaluation administrative, le membre habilité de la commission, décrite plus haut, vérifiera d'abord la date et l'heure de la réception du pli. Toute offre reçue après la date et heure limites de remise des offres sera écartée immédiatement comme non conforme aux conditions de l'appel d'offres.

Le président de séance pour chaque soumission annoncera à haute voix le nom du soumissionnaire et les offres. Il ouvrira ensuite l'offre administrative et technique pour annoncer à haute voix la liste des pièces administratives contenues dans celle-ci.

A la fin de l'ouverture des offres, l'ONG ASAPSU établira la liste des candidats qualifiés à l'Evaluation Technique et financière ultérieure.

IX- Rédaction des pièces

Pour être valable toutes offres devront entièrement être complétées par :

- ✓ Le devis quantitatifs et estimatifs (Voir fichier Excel joint aux présents TDR)
- ✓ La lettre de soumission
- ✓ La déclaration de conformité

X- Constitution du dossier

Le dossier du soumissionnaire doit comprendre une offre technique et une offre financière.

- L'offre financière comprendra :
 - ✓ La soumission cf. page 2 et 3 du dossier d'appel d'offre
 - ✓ Le devis quantitatif estimatif selon les dispositions contenues dans les termes de références.
- L'offre technique sera composée respectivement des pièces ci-après :

Document administratif

- ✓ Présentation de votre structure (statut juridique, capital social, organigramme, nom des dirigeants, domaine d'activité, taille, fonctionnement), y mentionné la situation géographique exacte (ville, quartier, ilot n° d'appartement ou villa, n° de téléphone fixe et de fax obligatoire) Le document devra faire 3 pages maximum.
- ✓ Renseignement Individuel ou de Groupement (**Annexes 1 et 2**)
- ✓ Registre du commerce (en rapport avec l'objet du marché) ou tout autre document similaire **Eliminatoire**
- ✓ Déclaration de conformité (**Annexe 3**)
- ✓ L'attestation de Régularité fiscale valable au moment du dépôt des offres (Copie légalisée) valide au moment du dépôt de l'offre
- ✓ L'attestation de régularité sociale CNPS valable au moment du dépôt des offres (Copie légalisée) valide au moment du dépôt de l'offre
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle **Eliminatoire**
- ✓ Un relevé d'identité bancaire
- ✓ Attestation de non-faillite de l'année datant de moins de 03 mois au moment du dépôt des offres.
- ✓ Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) : Un exemplaire Dossier d'appel d'offres sera joint à l'offre du soumissionnaire attestant, qu'il est supposé avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions qui régissent cet appel d'offres. Ce document sera paraphé à chaque page par le soumissionnaire signataire de l'acte d'engagement, avec date, signature et cachet à la dernière page précédent les annexes.

Pour être titulaire du marché, l'attributaire devra présenter des attestations en cours de validité confirmant ses situations fiscale et sociale régulières à la date de notification de l'attribution.

La non-production des pièces fiscale et sociale, dans un délai de cinq jours à compter de la date de notification de l'attribution, entraîne le retrait du marché en vue d'une réattribution.

Dossier financier

- ✓ Capacité financière (**Annexe 4**) : L'objectif de ce critère est de s'assurer de manière générale que le soumissionnaire a les moyens financiers suffisants pour mener à bien le marché. On se basera sur la variation (+/-) du chiffre d'affaires (CAM) du soumissionnaire sur les trois dernières années. Le soumissionnaire devra Justifier d'un chiffre d'affaires minimum moyen de 25 000 000 FCFA au cours des 3 dernières

années (2020-2021-2022). **Le soumissionnaire devra transmettre l'extrait de ses états financiers de ces 03 dernières années déclarés aux impôts ou certifiés par les commissaires au compte et experts comptables qui présentent son chiffre d'affaires.** A défaut de la transmission des états financiers certifiés, le soumissionnaire n'aura pas de point requis.

Dossier technique

✓ **Méthodologie**

Description globale de la prestation : le Soumissionnaire devra faire proposer un plan de travail contenant la qualité du programme proposé, la méthodologie qu'il entend mettre en place, le mode opératoire pour la réalisation des travaux, le personnel, le matériel, les délais de réalisation des travaux et de correction des imperfections, le respect du planning d'exécution établi.

✓ **Personnel (Annexe 5)**

Le Soumissionnaire devra disposer du personnel pour les positions-clés suivantes :

N°	Qualification	Position	Expérience globale en travaux (années)	Expérience dans des travaux similaires (Nombre de projets similaires)
1	Technicien Supérieur en Génie Civil option Bâtiment	02 Conducteurs de travaux	03	03
2	Technicien en Bâtiment	02 Techniciens Génie Civil, à pied d'œuvre	03	03

NB : On entend par projets similaires les projets de construction ou réhabilitation de bâtiments.

Note importante : l'ONG ASAPSU procédera à la vérification des informations sur les personnes proposées par le Soumissionnaire (références, expériences, diplômes, travaux effectués) avant attribution du marché.

L'ONG ASAPSU se réserve le droit d'écarter le Soumissionnaire ayant transmis de fausses informations relatives au personnel, ou d'annuler le marché si l'attribution a été déjà faite.

L'expérience du Soumissionnaire étant un critère déterminant dans le choix du Prestataire, en cas de changement de personnel (démission, licenciement, absences, congés, mort...), le Prestataire devra informer L'ONG ASAPSU de la situation et le remplacer par une personne ayant les mêmes compétences, expériences, formation, niveaux...

✓ **Expérience spécifique (Annexe 7)**

Avoir effectué en tant qu'entrepreneur, groupement, ou sous-traitant au moins trois (03) projets de travaux de construction, réhabilitation ou d'aménagement au cours des trois (03) dernières années (2020-2023) qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. Deux ou plusieurs

ABE d'une année xxxx sont comptées en fonction du nombre, à conditions que les travaux aient été réalisées au cours des années 2020-2023 avec un montant minimum de **15.000.000 FCFA** pour chaque ABE (**Annexe 8**).

NB : Les Attestations de Bonne Exécution doivent être obligatoirement des documents originaux (avec signature et cachet) et selon le modèle joint en annexe de ce DAO. Les photocopies des ABE et autre formulaire utilisés ne seront pas considérés (Annexe 8).

Nombre de copies : Outre l'original de l'offre, le nombre de copies demandé est de **deux (02)**. Le Soumissionnaire devra faire la différence entre le document original et les copies avec les mentions « ORIGINAL » et « COPIE ». **Tous ces documents devront être reliés (broché ou spirale)**

Nous vous invitons au strict respect de l'ordre des documents selon la numérotation indiquée ci-dessus. En cas de non-respect, votre offre sera rejetée pendant la séance d'ouverture, selon l'appréciation du comité. L'ONG ASAPSU se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents.

XI- Vérification et analyse des offres

Sur demande du rapporteur, avec l'accord l'ONG ASAPSU, les soumissionnaires devront fournir par écrit, dans le délai imparti, tous les renseignements complémentaires éventuellement nécessaires jugés utiles. Ces renseignements ne doivent en rien modifier l'offre de base.

Une procédure en deux étapes est adoptée pour l'évaluation des offres. L'évaluation technique est menée en premier, suivie de l'évaluation financière.

1- Analyse des offres techniques

La Commission de jugement des offres désigné par l'ONG ASAPSU procédera à l'évaluation technique au moyen des critères et du système de points spécifiés dans l'annexe 9. Chaque proposition conforme recevra une note technique (Nt). Un soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester, pour quelque motif que ce soit, le bien-fondé de ce rejet.

2- Analyse des offres financières

Pour l'analyse, les offres des entreprises seront rectifiées comptablement et alignées sur les mêmes prestations correspondant au dossier de consultation dans son intégralité.

Erreurs comptables

La Commission de jugement des offres vérifiera ensuite les calculs arithmétiques du devis estimatif. Pour ce faire :

- a) Le montant résultant de la multiplication du prix unitaire par la quantité correspondante dans le devis estimatif sera corrigé.
- b) Le soumissionnaire n'a pas le droit de modifier les quantités données dans le devis estimatif. Si le cas se présente, la commission d'évaluation rétablira d'office le chiffre initial.

XII- Assurance

Le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

Il doit avoir souscrit un contrat d'assurance visant à couvrir sa responsabilité civile pour tout dommage corporel, matériel et immatériel qu'il est susceptible de créer pendant l'exécution du marché et sur les équipements de l'ONG ASAPSU.

XIII- Attribution du contrat

La décision d'attribution sera publiée dans un journal à grand tirage ou sera disponible sur le site officiel de l'ONG ASAPSU. Les informations relatives au nom de l'adjudicataire, le lot attribué ainsi que le montant du marché seront mentionnés. La liste des fournisseurs non retenue y figurera.

Les soumissionnaires non retenus pourront obtenir des informations relatives à leur évaluation technique en adressant un courrier à l'ONG ASAPSU qui doit mettre à la disposition des soumissionnaires le rapport.

L'ONG ASAPSU devra répondre à leur requête dans un délai de cinq (5) jours.

XIV- Cas de force majeure

Tout cas de force majeure opposable aux parties prolonge le délai d'accomplissement des obligations contractuelles, d'une durée égale à celle au cours de laquelle l'exécution de l'obligation aura été suspendue, du fait de sa survenance.

La partie qui évoque la force majeure devra informer l'autre, aussitôt que possible et au plus tard cinq (5) jours après en avoir pris connaissance.

Tout événement imprévisible ou irrésistible, étranger aux parties, s'opposant à l'exécution normale du marché sera considéré comme cas de force majeure.

Il est convenu que les défaillances des partenaires du prestataire ne constituent pas un cas de force majeure.

XV- Archives

Tous les documents transmis dans le cadre de l'appel d'offres demeurent la propriété de l'ONG ASAPSU qui en assurera la confidentialité.

Aucun retour ne sera possible quel que soit l'issue du processus.

XVI- Annulation de l'appel d'offres

L'ONG ASAPSU se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres, si les propositions offertes ne lui paraissent pas acceptables ou pour toute autre raison.

Les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Un nouvel Appel d'Offres pourrait être lancé.

Signature et cachet du Soumissionnaire

Précédés de la mention 'lu et approuvé'

Annexe 9 : TABLEAU DES CRITERES (ORDRE A SUIVRE DANS LE DOCUMENT)

	DESIGNATION DES PIECES ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	Note
1	CLAUSES DE CONFORMITE ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES	Pas noté
1	Présentation de votre structure (3 pages maximum) Adresse, téléphone, télécopie et situation géographique Renseignement Individuel ou de Groupement (Annexes 1 et 2)	L'absence des documents éliminatoires occasionne le rejet des propositions
2	Registre du commerce (en rapport avec l'objet du marché) ou autre document équivalent – éliminatoire	
3	Déclaration du conformité	
4	Copie légalisée de l'attestation de Régularité fiscale (valable au moment du dépôt des offres)	
5	Copie légalisée de l'attestation de régularité sociale CNPS (valable au moment du dépôt des offres)	
7	Le dossier d'appel d'offres (DAO) et annexes paraphés et signés	
8	Le Relevé d'Identité Bancaire	
9	Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle - éliminatoire	
10	Attestation de non-faillite	
2	CLAUSES DE CONFORMITE FINANCIERE	
11	Capacité financière (Bilan financier) SI Montant > 25 000 000 : 10 points SI Montant entre 25 000 000 et 15 000 001 : 07 points SI Montant entre 15 000 000 et 10 000 000 : 05 points SI Montant < 10 000 000 : 03 points 0 point si l'information n'est pas fournie (Pas d'état financier certifié joint)	10
3	CLAUSES DE CONFORMITE TECHNIQUE	90
12	Adéquation de la méthodologie par rapport aux TDR 10 points - <i>Mode opératoire pour la réalisation des travaux 5 points</i> - <i>Méthode de gestion de chantier 5 points</i> Plan de travail 15 points - <i>Cohérence et pertinence du chronogramme de travail 5 points</i> - <i>Cohérence de la répartition du personnel-clé et pertinence des tâches de chaque membre du personnel-clé 10 points</i>	25

13	<p>La proposition devra comprendre les CV + diplôme légalisé + copie de CNI du personnel-clé (signés conjointement par le personnel proposé et le représentant habilité du soumissionnaire) selon le modèle proposé en annexe des termes de références.</p> <p>a) Deux (01) Conducteurs de travaux : 05 points par profil c) Cinq (01) Techniciens génie civile à pied d'œuvre : 05 points par profil</p> <p><i>Chaque membre du personnel sera noté selon chaque sous critère et le nombre de points de ce critère sera égal à la somme des notes des membres du personnel clé.</i></p> <p>a) Deux (02) conducteurs de travaux : 05 points par profil soit un total de 10 points pour les trois profils</p> <p><u>Qualification</u> : 1 point</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Brevet de Technicien Supérieur en Génie Civile option Bâtiment : 1 point.</i> - <i>Autre diplôme = 0 point.</i> <p><u>Expérience professionnelle</u> : 04 points</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Expérience générale : Expérience professionnelle cumulée de 05 ans dans les travaux de construction = 2,5 points (0,5 point par année d'expérience avec un maximum de 2,5 points).</i> ✓ <i>Expérience spécifique en lien avec les travaux : Expérience dans les travaux de construction et réhabilitation de bâtiments = 1,5 points (0,5 point par chantier avec un maximum de 1,5 points).</i> <p>b) Cinq (05) Techniciens Génie civile à pied d'œuvre : 05 points par profil soit un total de 25 points pour les cinq profils</p> <p><u>Qualification</u> : 1 point</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Brevet de Technicien option Bâtiment : 1 point.</i> - <i>Autre diplôme = 0 point.</i> <p><u>Expérience professionnelle</u> : 04 points</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Expérience générale : Expérience professionnelle cumulée de 03 ans dans les travaux de construction = 2,5 points (0,5 point par année d'expérience avec un maximum de 2,5 points).</i> ✓ <i>Expérience spécifique en lien avec les travaux : Expérience dans les travaux de construction et réhabilitation de bâtiments = 1,5 points (0,5 point par chantier avec un maximum de 1,5 points).</i> 	35
15	<p>Expérience générale dans les travaux de construction au cours des 05 dernières années (2018-2023)</p> <p>01 ABE par an en lien avec le marché = 01 point</p>	05
16	<p>Expérience spécifique dans les travaux de construction de bâtiments au cours des 03 dernières années (2020-2023)</p> <p>03 ABE de travaux de bâtiment d'une valeur de 15.000.000 FCFA/ABE = 21 points</p>	21

	<p><u>NB : Les Attestations de Bonne Exécution doivent être obligatoirement des documents originaux et selon le modèle joint en annexe de ce DAO. Les photocopies des ABE et autre formulaire utilisés ne seront pas considérés.</u></p>	
	<p>TOTAL GENERAL</p>	<p>100</p>

NB : La présentation générale du dossier de l'offre (Respect de l'ordre des documents) étant un élément très important, tout soumissionnaire dont le dossier d'offre ne respecte pas l'ordre des documents tel que mentionné dans ce dossier d'appel d'offre se verra retirer des points allant de

Toute entreprise ayant une note technique inférieure à 60 points verra son offre rejetée.

N	DESIGNATION	U	QUANTITE
1	Travaux de carrelage : chape et carrelage	m ²	183,16
2	Fourniture et pose de bales coulissantes de dimantion 1,2/1,0	U	10
3	Fourniture et pose de splits 3cv	U	4
4	Etanchéite de la toiture par endroit	ENS	1
5	fourniture et pose Travaux de réparation des faux plafonds	m ²	10
6	travaux de reparation dans la salle d'eau	Ens	1
7	Travaux de peinture		
7,1	sur mur extérieur	m ²	151,2
7,2	sur mur intérieur	m ²	151,2
7,3	sur faux plafonds	m ²	153
8	Travaux de ferronnerie		
8,1	fourniture et pose des Anti-vols pou les fenetre de 1,20/1,00	m ²	12
8,2	fourniture et pose des Anti-vols pou les fenetre de 70/80	m ²	1
TOTAL			

P.U	PRIX TOTAL
	0

DECLARATION DE CONFORMITE

(A ETABLIR SUR PAPIER EN-TETE DE VOTRE ENTREPRISE)

- Dénomination de la société ou raison sociale :
- Adresse du siège social :
- Forme juridique de la société :
- Montant du capital social :
- Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce ou des Chambres consulaires :
- Numéro du compte contribuable :
- Pays où seront exécutées les fournitures faisant l'objet du Marché :
- Nom, prénom, nationalité ; date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de l'entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché
- Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'Entreprise au greffe du tribunal de commerce ?
- La société est-elle en état de liquidation ou de règlement judiciaire ? Dans l'affirmative : date du jugement déclaratif de liquidation judiciaire ou du règlement judiciaire dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité ? (Indiquer le nom et l'adresse du liquidateur ou de l'Administrateur au règlement judiciaire) :
- Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite,
- L'un des dirigeants de l'entreprise a-t-il fait l'objet d'une des condamnations, déchéances et sanctions pour infraction sur le prix ou à la législation fiscale ? Si oui, lequel et à quelle date ?
- La société a-t-elle un lien avec un des administrateurs ou cadres supérieurs et les directeurs et le personnel d'ASAPSU Cote d'Ivoire, qui peut influencer sur l'issue du processus de sélection ?
- J'atteste que je n'ai pas offert et n'offrirai pas de payer ou de donner une somme d'argent comme commission, cadeau, encouragement ou autre avantage financier, directement ou indirectement, à toute personne pour faire ou pour s'abstenir d'accomplir un acte en relation avec le processus d'appel d'offres.
- J'atteste que ni la société ni une société avec laquelle elle sous-traite régulièrement n'a été condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, une infraction de blanchiment d'argent, tout délit affectant leur moralité professionnelle, les violations du droit du travail applicable ou la législation fiscale du travail ou toute autre activité illégale par un jugement devant un tribunal de droit national ou international
- J'atteste que la société s'est acquittée de toutes les cotisations prévues par la réglementation en vigueur auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, et des services des Impôts, ce pour ses établissements,
- Nom, prénom, qualité du signataire de la déclaration :
- Je certifie, sous peine d'exécution des marchés de l'Etat ivoirien, au cas où le marché m'aurait été confié de mise en régie ou de résiliation sans mise en demeure préalable à mes frais que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Signature et cachet du Soumissionnaire

Précédé de la mention ‘lu et approuvé

Formulaire de renseignements sur le Soumissionnaire

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

AAO Numéro : *[insérer le nom de l'Avis d'Appel d'Offres]*

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom du Soumissionnaire]</i>	
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : <i>[insérer le nom de chaque membre du groupement]</i>	
3.a Pays où le Soumissionnaire est, ou sera légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>	3.b Numéro d'Identification nationale des Entreprises et Associations pour les Soumissionnaires ivoiriens : <i>[insérer le numéro]</i>
4. Année d'enregistrement du Soumissionnaire : <i>[insérer l'année d'enregistrement]</i>	
5. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]</i>	
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire: Nom : <i>[insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le numéro de téléphone/fac-similé du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]</i>	
7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : <i>[cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i>	
<input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus,	
<input type="checkbox"/> En cas de groupement, ou accord de groupement.	

CHIFFRE D’AFFAIRES ANNUEL SUR LES 03 DERNIERES ANNEES

(A ETABLIR SUR PAPIER EN-TETE DE L’ENTREPRISE)

Année	Montant
2020	
2021	
2022	
Cumul	

Le Soumissionnaire devra prouver les chiffres d’affaires par les états de comptes certifiés par des commissaires/experts.

La Commission se réserve le droit de vérifier les états financiers du soumissionnaire.

Personnel

Formulaire PER -1

Personnel proposé

Le Soumissionnaire doit fournir les noms de personnels ayant les qualifications requises exigées. Les renseignements concernant leur expérience devront être indiqués dans le Formulaire ci-dessous à remplir pour chaque Soumissionnaire.

1.	Désignation du poste
	Nom
2.	Désignation du poste
	Nom
3.	Désignation du poste
	Nom
4.	Désignation du poste
	Nom

